

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/88
11 novembre 2001

(01-5661)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

MADAGASCAR

Déclaration de S.E. M. Maxime Zafera
Ambassadeur, Représentant permanent auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève

Permettez-moi dès l'abord de vous féliciter sincèrement pour votre élection à la Présidence de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Votre sagesse et votre expérience constituent, j'en suis certain, un gage de réussite pour nos travaux. Soyez assuré de notre pleine coopération.

Qu'il me soit permis de présenter toute notre gratitude à Son Altesse le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al Thani, Émir du Qatar, à son peuple et à son gouvernement, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous ont été réservés.

Ma délégation voudrait également adresser ses sincères félicitations aux organisateurs aussi bien au niveau du pays hôte que du Secrétariat de l'OMC pour les excellentes dispositions qui ont été prises pour le bon déroulement de nos travaux.

Ma délégation se réjouit de l'admission à l'OMC de la République populaire de Chine et salue sa première participation à nos travaux.

Cette conférence tombe à point nommé car nous constatons que le fossé entre pays riches et pays pauvres, de même que la marginalisation des pays en développement, en particulier des PMA, ne cessent de s'agrandir pendant que le processus de mondialisation progresse.

En effet pour illustrer notre propos et en ne parlant que de l'Afrique:

- la pauvreté multidimensionnelle est toujours omniprésente;
- le revenu par habitant en Afrique subsaharienne est de 10 pour cent inférieur au niveau enregistré en 1980 et l'écart est encore plus marqué si on le compare au niveau d'il y a 30 ans;
- la croissance économique est très en deçà de l'objectif de 6 pour cent fixé dans le nouveau programme des Nations Unies pour l'Afrique dans les années 90;
- sa part dans le commerce mondial continue à baisser;
- elle subit de plein fouet l'effritement de l'aide publique au développement dont le niveau actuel est bien inférieur à l'objectif fixé par les Nations Unies.

Elle est victime de la frilosité manifestée par les capitaux privés lesquels se concentrent dans un nombre limité de pays.

Pour ce qui concerne le problème de l'endettement, en dépit des mesures d'allégement de la dette prises récemment, le fardeau de cette dette continue de peser lourdement sur le développement économique des pays pauvres. Une annulation pure et simple de la dette des PMA constituerait une démonstration claire de la volonté réelle des pays développés pour traiter des problèmes du développement.

Madagascar souhaite saisir l'opportunité de cette conférence pour réaffirmer son engagement vis-à-vis du système commercial multilatéral. Depuis son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, en janvier 1995, Madagascar s'est employé à honorer les engagements qu'il a souscrits en tant que Membre de cette Organisation. Bien que conscient de ses limites, mon pays n'épargnera aucun effort pour continuer à œuvrer dans ce sens.

Lors du premier examen de sa politique commerciale, en février 2001, Madagascar a affirmé son choix pour s'engager résolument dans l'économie de marché dans l'optique d'une lutte ferme et déterminée contre la pauvreté avec l'appui des divers partenaires du développement multilatéraux et bilatéraux.

À cette occasion, les Membres de l'OMC se sont déclarés satisfaits des résultats économiques de Madagascar et étaient optimistes quant à son avenir économique. Ils ont encouragé le pays à maintenir aussi bien le rythme que la direction de ses réformes.

Après cet examen, Madagascar a mis en place un Comité national du suivi et de la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux et régionaux afin de permettre à notre pays d'en tirer le maximum de profit. Ce comité contribuera à la mise en place progressive de législations nationales conformes aux règles et disciplines de l'OMC.

Depuis la dernière Conférence ministérielle, force est de constater que la situation des pays en développement, notamment des PMA, dans le commerce mondial, n'a guère évolué. La présente conférence doit adresser au monde un message fort, non seulement pour réaffirmer la foi de tous les Membres dans le système commercial multilatéral, mais également et surtout pour décider de mesures concrètes visant à remédier à cette situation. Dans ce contexte, il y a lieu de veiller à ce que les conséquences des événements tragiques du 11 septembre 2001 ne soient pas une source de marginalisation supplémentaire des pays en développement, en particulier des PMA.

Ma délégation souhaite réaffirmer l'importance qu'elle accorde aux questions du développement et à celles de la mise en œuvre des accords et des décisions existants. Si ces questions sont traitées de manière décisive et satisfaisante en vue d'une répartition équitable des avantages de la libéralisation des échanges et que des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement sont pleinement appliquées, Madagascar bien que non demandeur du lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales, se ralliera au consensus qui pourrait se dégager à ce sujet tout en restant d'avis qu'il n'y a pas lieu de nous précipiter à prendre de nouveaux engagements.

D'ores et déjà, devant ces problèmes de mise en œuvre auxquels s'ajoutent les contraintes de l'offre, l'insuffisance d'infrastructures et de mesures d'appui financier, ma délégation appelle la Conférence ministérielle à prendre des décisions immédiates qui sont à sa portée, telles que:

- un accès aux marchés, en franchise totale et hors contingent, pour tous les produits exportés par les PMA dès le 1^{er} janvier 2002;
- le financement large et prévisible de la coopération technique par le budget ordinaire de l'OMC dès l'an 2002, tout en maintenant et en encourageant les contributions volontaires;

- l'exécution intégrale et obligatoire des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

Outre ces mesures, une décision doit être prise en faveur de l'accès des PMA à l'OMC sur une base préférentielle et accélérée afin de favoriser leur intégration rapide dans le système commercial multilatéral.

Madagascar accorde une importance particulière aux problèmes liés à l'assistance technique et au renforcement des capacités et note avec satisfaction les derniers développements en matière de mise en œuvre du Cadre intégré, notamment le Programme pilote dont il est bénéficiaire et dont il souhaite l'extension prochaine aux autres PMA.

Ma délégation partage pleinement les préoccupations exprimées par les PMA dans la Déclaration ministérielle de Zanzibar, notamment la réaffirmation du droit de mettre en application l'Accord sur les ADPIC de façon à permettre aux Membres d'avoir aisément accès aux médicaments requis pour le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies contagieuses.

Pour Madagascar, le secteur de la santé ne doit pas être envisagé sur un point de vue purement commercial mais nécessite une optique et une approche humaines pour des motifs évidents d'équité et d'éthique. En ce qui concerne les médicaments, des dispositions spéciales doivent être prises pour des raisons de santé publique et pour la protection des droits de tout un chacun d'avoir accès à des médicaments de bonne qualité et de moindre coût.

Ma délégation demande également que, dans tout programme futur de l'OMC, il soit tenu compte des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Bruxelles cette année.

Ma délégation appuie la création de groupes de travail pour examiner les liens entre le commerce et la finance, entre le commerce et le transfert de technologie, entre le commerce et la dette qui pourraient d'ailleurs constituer la contribution de l'OMC à la résolution du problème de la dette des pays en développement et des PMA.

Pour conclure, j'aimerais ajouter qu'en ce début mouvementé du nouveau millénaire, la présente Conférence ministérielle devrait constituer une occasion historique devant permettre à tous de se regrouper autour de deux mots d'ordre: solidarité et coopération. Solidarité accrue et coopération internationales concrètes et efficaces pour permettre aux Membres de l'OMC de mieux se souder dans un véritable partenariat équilibré qui ne laisse pas de place à des fractures risquant d'alimenter toutes sortes de frustrations mais qui permette à chacun de tirer profit d'une libéralisation et d'une globalisation à l'écoute des moins favorisés.
